



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande entraîne de plein droit de la part du Client son adhésion à nos conditions générales de vente, ci-après définies nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat ou tout autre document.

Chapitre 1 – COMMANDES

Nos offres sont valables 30 jours et sans engagement : les accords verbaux ou renseignements de toutes sortes nous engagent seulement à partir de notre confirmation écrite.

En aucun cas, MDL Méca ne peut être tenue responsable des informations techniques qu'elle pourrait être amenée à fournir. Celles-ci sont le reflet des documents et renseignements établis et donnés pas les fabricants et sont faits à titre bénévole. Les garanties accordées par les fabricants sont répercutées à nos Clients dans les mêmes limites.

La commande sera strictement limitée aux fournitures et prestations expressément mentionnées par MDL Méca à partir des données fournies par le Client.

La commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable ; il ne peut donc l'annuler à moins d'un accord express et préalable de MDL Méca. Dans ce cas le Client indemniserà MDL Méca pour tous les frais consécutifs à cette annulation qui ne pourront être inférieurs à 30% du montant annulé. MDL Méca n'est pas tenue de reprendre le matériel neuf qui lui serait retourné.

Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse de MDL Méca et donnera lieu à un avenant à la commande. Dans ce cas, le Client compensera MDL Méca pour tous les frais engagés, et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent (notamment coûts des suppléments demandés, remise en stock, frais de logistique, contrôles).

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le délai commencera à courir à partir de la date de réception de la commande écrite, sous réserve que toutes les données techniques aient été préalablement envoyées. Dans le cas contraire, le délai débutera lorsque la dernière validation technique aura été confirmée par écrit. Nous nous efforçons de les respecter dans toute la mesure du possible. Nous n'admettons aucune pénalité ou indemnité pour retard de livraison.

Chapitre 2 – EMBALLAGE, LIVRAISON ET TRANSPORT

Toutes nos marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries ou de manquant, lorsqu'elles ne sont pas livrées par nos soins, l'état des marchandises doit être constaté lors du déchargement et des réserves précises doivent être apposées sur le bon de livraison, contresigné par le transporteur ou son préposé. Par contre lorsque nous livrons nous même la marchandise, les réclamations doivent être faites à la livraison. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du Client.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans son accord et passé un délai de 8 jours. A compter de la mise à disposition, le Client assume la responsabilité des dommages que les produits pourraient subir ou occasionner.

Chapitre 3 – PRIX

Les prix fixés au moment de l'acceptation de la commande s'entendent hors taxes. Sauf accord préalable les frais de transport, d'assurance sont à la charge du Client (frais avancés sur factures). MDL Méca se réserve le droit, en cas de survenance d'un évènement extérieur à sa volonté, de réviser ses prix selon des modalités prédéterminées par les parties (notamment en cas de variation du cours des matières premières, de l'évolution des législations). Toutes modifications des taux ou de la nature des taxes fiscales seront répercutées sur les prix déjà remis aux clients.

Chapitre 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, les factures émises par MDL Méca sont payables à 30 jours fin de mois le 15 et sans escompte.

Ce délai, pourra le cas échéant, être modulé en fonction notamment :

- Du pourcentage du prix représenté par la matière premières et/ou les approvisionnements.
- Des difficultés de paiement sur des factures précédentes qui rendent immédiatement exigibles les factures établies postérieurement, même non encore échues, et nous autorisent à suspendre l'exécution de toute commande en cours.
- De la solvabilité de l'entreprise telle qu'elle résulte notamment des procédures dont celle-ci peut être l'objet, des sretés qui se révéleraient inscrites sur le fond ou des garanties de paiement qu'elle peut offrir.

Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.

Chapitre 5 – RETARD DE PAIEMENT

Sauf accord préalable, tout retard de paiement entrainera des intérêts et pénalités au taux en vigueur (3 fois le taux légal).

Chapitre 6 – RESERVE DE PROPRIETE

L'entière propriété des biens vendus ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

Chapitre 7 – JURIDICTION

En cas de contestation, les Tribunaux du ressort de notre siège social seront seuls compétents, nonobstant toute autre clause dont nos clients pourraient personnellement se prévaloir.